

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 26 JANVIER 2023

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 20 janvier 2023, s'est réuni à 20h30 à l'Espace Roger Pirel à Chenevières, sous la présidence de M. Bruno MINUTIELLO, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Rose-Marie FALQUE, M. Martial BANNEROT, Mmes Jocelyne CAREL, Yvette COUDRAY, MM. Christian GEX, Laurent KUREK, Mme Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bruno MINUTIELLO, Jacques DEWAELE, Mmes Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, MM. Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Mme Marie-Lucie HENRY, MM. Gérald FRANÇOIS, Michel GRAVIER, Mme Marcelline CLAUSS, MM. Serge DESCLE, Bernard RATEAU, Mme Murielle GRIFFOUL, M. Hervé BERTRAND, Mme Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, MM. Michel BOESCH, Ludovic CHAUMET, Mmes Valérie DIDIER, Anne-Marie di MARINO, Joëlle di SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, MM. Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Etienne MAIRE, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Mme Catherine PAILLARD, M. Benoît TALLOT, Mmes Caroline THOMAS, Marie VIROUX, MM. Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Matthieu SIGIEL, Mme Ludivine GEANT, MM. Alain FORTIER, Gérard COINSMANN, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Mme Dominique ROBERT, MM. Dominique ALISON, Pascal MARCHAL, Joël DONATIN.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Didier COLIN (*pouvoir à M. Christian GEX*), MM. Bernard MICLO (*pouvoir à M. Alain THIERY*), Cédric PERRIN (*pouvoir à M. Gérald FRANÇOIS*), Mme Christine L'HUILLIER (*pouvoir à M. Jacques DEWAELE*), M. Thierry BIET (*remplacé par Mme Marcelline CLAUSS*), M. Fabrice LASSIETTE, Mme Claude BAILLY (*pouvoir à M. Ludovic CHAUMET*), MM. Frédéric BREGEARD (*pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER*), Pierre-Jean COURBEY, Mmes Virginie GENOT (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Laurie JOCHAUD du PLESSIX (*pouvoir à M. Bruno MINUTIELLO*), Mme Catherine LAURAIN (*pouvoir à Mme Valérie DIDIER*), Mme Colette MANSUY (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), M. Thibault VALOIS (*pouvoir à M. Pascal L'HUILLIER*), M. Jean-Marie LARDIN (*remplacé par M. Dominique ALISON*), Mme Francine GARNIER (*pouvoir à M. Edouard BABEL*), M. Ludwig MISCHLER (*pouvoir à Mme Ludivine GEANT*), Mme Audrey FINANCE, M. Jacques PISTER.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Michel JACQUOT, Gérald BARDOT, Stéphane DECUGIS, Mme Christelle VIVOT, M. Jean-Luc DEMANGE.

RAPPORTEUR : M. Gérard RITZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bertrand SCHULTHEISS

DÉLIBÉRATION N° 2023-017 : Finances - Autorisation préalable de crédits - Dépenses d'investissement

L'Assemblée est informée que des opérations d'investissement doivent recevoir un début d'exécution ou vont démarrer dans les prochaines semaines sans attendre le vote formel du Budget Primitif 2023 qui sera voté lors du Conseil communautaire du mois de mars.

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de préserver la continuité du service entre le 1^{er} janvier et la date d'adoption du budget, le Président peut :

- Mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans les limites des crédits ouverts au budget de l'année précédente ;
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

De plus, jusqu'à l'adoption du budget le Président peut, également, sur autorisation du Conseil précisant le montant et l'affectation des crédits :

- Engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette possibilité d'utilisation des crédits est liée à l'engagement de reprise des opérations dans le Budget Primitif à venir. Pendant cette période, précédant le vote du budget, les règlements peuvent également intervenir sur les reports de la section d'investissement. Ces restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice.

Dans un souci de rapidité d'exécution des projets structurants en matière d'investissement, il est donc proposé au Conseil d'autoriser le Président, conformément à l'article L. 1612.1 du C.G.C.T. à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la Dette, sous réserve que les crédits soient intégrés aux différents Budgets Primitifs 2023 de la collectivité, selon le tableau ci-dessous :

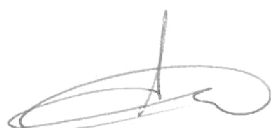
	BUDGET 2022 CCTLB	OUVERTURE 25 % (arrondi à la l'euro inférieur)
<u>BUDGET PRINCIPAL</u>		
20 - Immobilisations incorporelles	451 569.84 €	112 892.00 €
204 - Subventions d'équipement versées	1 070 265.85 €	267 566.00 €
21 - Immobilisations corporelles	301 583.01 €	75 395.00 €
23 - Immobilisations en cours	608 591.65 €	152 147.00 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	2 432 010.35 €	608 000.00 €
<u>BUDGET ASSAINISSEMENT</u>		
20 - Immobilisations incorporelles	79 069.51 €	19 767.00 €
21 - Immobilisations corporelles	228 976.00 €	57 244.00 €
23 - Immobilisations en cours	3 731 108.28 €	932 777.00 €
TOTAL BUDGET ASSAINISSEMENT	4 039 153.79 €	1 009 788.00 €
<u>BUDGET PROPRETE</u>		
20 - Immobilisations incorporelles	121 500.00 €	30 375.00 €
21 - Immobilisations corporelles	284 200.00 €	71 050.00 €
23 - Immobilisations en cours	306 000.00 €	76 500.00 €
	711 700.00 €	177 925.00 €

Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Autorise le Président, conformément à l'article L. 1612.1 du C.G.C.T. à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la Dette, selon l'affectation ci-dessus exposée.
- Dit que l'intégralité des dépenses engagées dans ce cadre seront intégrées au Budget Primitif 2023 de la collectivité.

Fait et délibéré à Chenevières, le 26 janvier 2023.

Pour expédition conforme,



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2023.01.30 15:07:36 +0100
Ref:20230130_112401_1-1-O
Signature numérique
le Président